



**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-42**

L'an deux mille vingt,
Le 25 septembre 2020 à 18 h 30,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 21 septembre 2020

Date d'affichage : Le 21 septembre 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Émilie LISSE, Jean DIDIER, Patrick GOMEL, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, David NOËL, Sylvianne CORNET, Julien DIEU

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Émilie LISSE
- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Michèle CAFFIER est nommé secrétaire de séance.

SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET PROFESSIONNELLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un service de médecine préventive et professionnelle est proposée par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Le rôle du service de médecine préventive est de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

Les médecins de prévention assurent deux missions :

- La surveillance médicale des agents, médecine d'écoute et non de prescription,

- L'action sur le milieu professionnel (conseiller l'autorité territoriale). Ils travaillent en étroite collaboration avec les autres services du CDG, chargés du handicap, de l'hygiène et de la sécurité entre autres.

Le service est composé de médecins, d'infirmières et d'une secrétaire médicale. Cette équipe pluridisciplinaire travaille sous forme de binômes, répartis sur 5 sites : Berck-sur-Mer, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Le Touquet et Saint-Omer.

Les visites médicales ont lieu tous les deux ans.

Un rapport annuel d'activités sur le bilan de santé est fourni aux collectivités et établissements publics.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'adhésion de la Collectivité au service de médecine préventive et professionnelle du Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour qu'un médecin de prévention puisse agir dans l'intérêt de la santé, de la sécurité des agents et du bon fonctionnement des services.

L'assemblée, après délibération, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer la convention d'adhésion au service de médecine prévenir et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,
Le 25 septembre 2020

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

06 OCT. 2020



Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le :

12 OCT.

12 OCT. 2020